

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 29
Votants : 28
Absent : 1

L'an deux mille dix
Le 1^{er} février
18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 25 janvier 2010

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mme Germaine HACALA, M. Francis GAVILAN, Mme CONNAN-GIACOMETTI, M. Beñat IRASTORZA, Mme Claire D'ELBEE, M. Pierre TETEVUIDE, Mme Isabelle RAGOZIN, Mrs Martin TELLECHEA, Michel BERCETCHE, Pascal MARTIN, Mrs Beñat EXPOSITO, Léon MARIN, Melles Marie-Hélène GOYA, Valérie ANDIAZABAL, M. Jean TELLECHEA, Mmes Marie-Josée GOYA, Isabelle LEBARS-FAURISSON, M. Renaud LASSALLE, M. Philippe ARAMENDI, Mmes Isabelle ECHEVERRIA, Thérèse HALSOUET, M. Dominique MELE, Mme Annette ARAMBURU.

Pouvoirs :

M. Michel LARRETCHE à M. MARIN
Melle Danièle DUFAU à Mme HACALA
Mme Elisabeth PERY à Mme RAGOZIN
M. Beñat ELIZONDO à M. ARAMENDI

Absent :

M. Didier PICOT.

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

Objet : Vente Commune/M. et Mme ZUGARRAMURDI Joseph

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération en date du 27 juillet 2009 acceptant le principe de vente à Monsieur et Madame ZUGARRAMURDI Joseph, domiciliés « Xume Baita » à 64122 URRUGNE, une partie du chemin rural « Auzkinen Alde » sise au droit de leur propriété, au prix de 5 € le m².

Madame le Maire a présenté à l'assemblée les plans et document d'arpentage dressés par la SCP ROSSI-URBIETA & JACQUES, géomètres-experts à 64500 ST JEAN DE LUZ, documents qui désignent le terrain à vendre, en Section BR – n°288 pour une superficie de 908 m².

Madame le Maire a précisé par ailleurs qu'aucune observation n'a été formulée lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 14 au 30 Septembre 2009 inclus.

Vu l'avis des Domaines,

Vu l'avis favorable de la Commission des Biens Communaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE la vente à Monsieur et Madame ZUGARRAMURDI Joseph de la parcelle cadastrée Section BR – n° 288 pour une superficie de 908 m², au prix de 5 € le m², soit un total de 4540 €.

Suite délibération du 1^{er} février 2010 : « Vente Commune/M. et Mme ZUGARRAMURDI Joseph »

- CHARGE l'étude de Maitres GOGUET-PERRET-ERTAURAN-PAOLI, Notaires Associés à ST JEAN DE LUZ, en collaboration avec Maître FAGOAGA à 64500 ST JEAN DE LUZ, Notaire de Monsieur et Madame ZUGARRAMURDI Joseph, pour la rédaction de l'acte correspondant.

- HABILITE Madame le Maire à signer cet acte et tous documents y afférents.

- RAPPELLE que tous les frais liés à cette affaire (Géomètre, Notaire) sont à la charge exclusive de Monsieur et Madame ZUGARRAMURDI Joseph.

Votes pour : 28

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Certifié exécutoire par son envoi
en Sous-Préfecture :
Visé le :
Publié ou notifié le :